

# Adam Skałkowski

---

## Juliusz Enoch i jego pisma w sprawach polsko-rosyjskich (1861-1864)

---

Pamiętnik Biblioteki Kórnickiej 5, 265-295

---

1955

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej [bazhum.muzhp.pl](http://bazhum.muzhp.pl), gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

justice clairvoyante épargnant l'innocent et n'atteignant le coupable que dans la mesure de ses fautes.

Je suis loin de croire que cette impression doive être mise exclusivement à la charge de ces Cours.

Sans doute il faut tenir compte à ces juges de l'encombrement des affaires, de la difficulté qu'ils éprouvent à réunir les témoins et les preuves nécessaires et du danger qu'il y aurait à prononcer à la hâte des acquittements qui rendent à l'accusé la faculté de reprendre de coupables manoeuvres; mais il n'en est pas moins vrai que la lenteur excessive de l'instruction se trouve être une aggravation pénible pour l'innocent que de faux semblants ont pu rendre suspect, qu'elle affaiblit de beaucoup l'impression salutaire des condamnations qui se trouvent trop éloignées du crime qui eût exigé un prompt châtement. Enfin, qu'après avoir alimenté par des délais inexplicables toutes les espérances et toutes les illusions, elles produisent au moment de la condamnation venant alors que la faute semble déjà rejetée dans les ténèbres du passé, elles font l'impression d'une injuste rigueur et poussent à l'exaspération et au désespoir.

Ne serait-il pas possible d'abrégé ces délais sans désarmer la justice?

V. A. I. daignerait-Elle me permettre d'appeler Son attention sur une situation qui ne manque pas d'analogie avec la nôtre. A Paris, après les journées de juin, comme après celles de décembre, peu de jours ont suffi pour examiner les dossiers et juger les procès de plusieurs milliers de coupables. Outre le grand nombre de juges d'instruction auquel devrait correspondre chez nous une augmentation notable du personnel des auditeurs intelligents, ce qui leur a facilité leur tâche, c'est que ces procès furent expédiés sous l'empire d'une loi exceptionnelle qui distinguait entre l'application des pénalités rigoureuses contre les crimes ordinaires et celle d'une déportation par mesure exceptionnelle de sécurité générale qui ne revêtait qu'un caractère provisoire. Déjà, dans plusieurs cas, les internements, tantôt à l'intérieur du Royaume, tantôt dans les provinces plus éloignées de l'Empire, ont été prononcés et ont répondu au but. Peut-être V. A. I. daignerait-Elle juger utile de généraliser cette mesure en la revêtant au préalable d'une sanction législative.

Je supplie V. A. I. de daigner me pardonner la longueur de cette lettre. Il m'est douloureux de penser que l'impression n'en pourra être que pénible à V. A. I.

Pour Lui présenter quelque perspective plus consolante, ce n'est, hélas! que sur l'avenir que je puis appeler Ses regards; mais là, Monseigneur, j'ai, Dieu merci, mieux que de simples espérances à offrir à V. A. I. — Que seront devenues dans un avenir prochain les passions formidables qui aujourd'hui déchirent le sein de la société polonaise? Ce

que sont devenues les passions religieuses qui jadis ensaglantèrent presque tous les pays de l'Europe: en fin de compte, c'est encore à la justice, à la vérité, au progrès laborieusement conquis par l'emploi d'une sage liberté qu'appartient la victoire. Le réveil de la conscience publique ne se fera plus attendre longtemps, j'en ai la conviction. Lasse de ses chimères, la Pologne ouvrira les yeux pour reconnaître la magnanimité de l'Auguste Souverain qui, comme gage de sollicitude, la confie à V. A. I. — Alors, Vous recueillerez, Monseigneur, la reconnaissance qui sera due à V. A. I. pour avoir su d'une main ferme maintenir le drapeau d'un loyal dévouement envers le Souverain et celui d'une justice rigoureuse et d'une clémentie modération envers tous, même envers des sujets égarés.

Sa gloire et Sa récompense seront d'avoir amené par Ses soins l'heureuse solution d'un des problèmes les plus importants pour l'Empire et d'avoir satisfait l'un de ses intérêts les plus vitaux par la réconciliation sincère de toute une nation qui transmettra avec reconnaissance Votre nom à la postérité.

3. A MR PLATONOFF<sup>3</sup>

Paris, 4 mai 1864

Monsieur le Secrétaire d'Etat!

J'ai appris presque simultanément, par une lettre privée de Varsovie que le „Journal de St Pétersbourg“ est venu confirmer ma nouvelle destination, et par M<sup>r</sup> Łęski que c'est à votre bienveillante intervention que j'ai dû en décembre d[ernie]r la prolongation de mon congé.

Cette nouvelle preuve de vos bons sentiments pour moi m'a été bien précieuse; n'avoir rien à se reprocher et trouver toujours justes et équitables ceux qu'on estime constitue une puissante consolation dans toutes les positions et aide à supporter avec résignation les revers de la fortune.

<sup>3</sup> Według konceptu własnoręcznego. We współczesnej kopii także liczne zmiany i skreślenia. Koncept obejmuje 4 arkusze z niezapisaną ostatnią stroną, kopia 9 kart mniejszego formatu. Ta „copia“ była właściwie drugą redakcją, która uległa licznym bardzo zmianom i jest ogromnie pokreślona; są w niej rozwiązane skróty tytułów, dzięki czemu można łatwiej oznaczyć wymieniane osoby. Tę kopię, widocznie przeznaczoną do ogłoszenia, poprzedził Enoch następującym wstępem własnoręcznie skreślonym: „Ayant appris que j'avais cessé d'être secrétaire d'Etat près du Conseil d'Etat et le Conseil d'Administration et relégué en qualité de membre permanent au Conseil d'Etat dont la prochaine abolition était déjà décidée, cet incident m'a servi de prétexte pour adresser la lettre incluse à Platonow, ministre de Pologne près de l'Empereur. — Elle avait un double but: tâcher de combattre l'idée d'abandonner le système inauguré en 1861, sauvegarder mes relations avec Pétersbourg dans l'espoir de redevenir encore utile, espoir que je n'ai définitivement perdu qu'en voyant l'introduction de la nouvelle organisation judiciaire et de l'inepte procédure civile russe dans le Royaume“.

Je ne me plains pas<sup>4</sup> de la décision sollicitée à mon sujet par M<sup>r</sup> le comte de Berg<sup>5</sup>; on a toujours tort de perdre sa santé et il est juste et naturel de mettre ceux qui restent à la place de ceux qui s'en vont, mais ma révocation ne venant que sept mois après mon départ et au moment où je revenais à mon poste, la manière singulière, enfin, dont elle m'est parvenue, tout cela me fait redouter que la religion du Comte et par suite celle de mon Souverain n'aient été surprises par quelque dénonciation calomnieuse, et c'est ce qui me porte à vous demander la permission de vous exposer brièvement ma conduite dans le pays et à l'étranger.

Mes idées sur la situation avant mon départ de Varsovie sont consignées dans la lettre incluse que j'ai eu l'honneur d'adresser le 18/30 août d[ernie]r à S. A. I. M<sup>gneur</sup> le Grand Duc.

M<sup>r</sup> le comte de Berg remplaçait à cette époque Monseigneur; la loyauté me faisait donc un devoir de la lui communiquer avant que de l'expédier.

Il l'a lue deux fois avant et après le retour de S. A. I. et ce n'est point son contenu qui m'a valu ma révocation, puisque postérieurement à cette lecture il n'a bien voulu<sup>6</sup> consentir à mon départ qu'après avoir exigé ma parole que je reviendrais à l'expiration de mon congé. Cette parole je l'ai [religieusement]<sup>7</sup> tenue, car je me suis déclaré prêt à revenir en décembre malgré l'état déplorable de ma santé à cette époque et si je suis resté absent<sup>8</sup>, c'est que A. E. a bien voulu y<sup>9</sup> consentir.

Lors de mon arrivée à Paris (septembre)<sup>10</sup> en me rendant à Biarritz, j'ai appris que l'empereur Napoléon s'y trouvait encore, qu'il y voyait beaucoup<sup>11</sup> de monde et principalement les étrangers<sup>12</sup>.

J'eusse continué mon voyage malgré cet avis; mais après avoir pris connaissance de la manière dont le „Moniteur“ avait annoncé mon départ de Varsovie, j'ai jugé convenable et prudent d'attendre et ne suis parti de Paris que le jour où l'Empereur quittait Biarritz<sup>13</sup>, je l'ai rencontré à mi-chemin à Dax.

<sup>4</sup> Pierwotnie: donc point.

<sup>5</sup> Pierwotnie chciał się wyrazić krócej: mais la manière dont elle a été prise et donc enfin... Następnie dopisał na marginesie szersze uzasadnienie. Zachowały się ślady trudności sformułowania w skreśleniach: dans l'ignorance où je suis des... ignorant les raisons qui l'ont motivée... et de la singulière manière.

<sup>6</sup> Tak poprawiono w kopii, gdzie pierwotnie było jak w koncepcie: a daigné.

<sup>7</sup> Przekreślono w kopii.

<sup>8</sup> Pierwotnie: à l'étranger.

<sup>9</sup> Pierwotnie: m'y.

<sup>10</sup> Pierwotnie: en septembre.

<sup>11</sup> Pierwotnie: tout le.

<sup>12</sup> Zamiast: les Polonais et interrogeait les étrangers surtout.

<sup>13</sup> Skreślone: et en effet.

[Pendant ce premier séjour de deux semaines à Paris, je n'ai vu exclusivement que l'Ambassade, M<sup>me</sup> Pankratieff (Gortschacoff), M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Selbach, la C<sup>sse</sup> Chreptovitch et enfin, en fait de Polonais, Ogiński et Frenkel <sup>14</sup>.

Chez M<sup>me</sup> de <sup>15</sup> Pankratieff j'ai fait la connaissance de Mr Emile de Girardin et c'est chez elle, en sa présence, que je lui ai fourni la matière des <sup>16</sup> articles que la presse a publiés à cette époque sur la question polonaise.

Mû uniquement par mon profond dévouement à l'Empereur et mon devoir envers le malheureux pays qu'il s'agissait de dégriser, je n'avais nulle intention de m'en vanter pour en tirer profit et si je le porte aujourd'hui à votre connaissance, c'est que ma position actuelle m'en fait, je pense, un devoir.

A Biarritz j'ai passé tout mon temps avec les Rjevski (la femme née Boutourline, et leur tante la baronne Vrevski) <sup>17</sup> actuellement à Pétersbourg <sup>18</sup>; nous avons visité Bordeaux, Blois, Chambord, et sommes arrivés ensemble à Paris.

J'y suis tombé gravement malade, j'ai dû garder ma chambre pendant trois mois et pendant tout ce temps je n'ai vu exclusivement que l'excellente M<sup>me</sup> Pankratieff, véritable soeur de charité, les Seebach <sup>19</sup>, les Rjevski (qui seront à Pétersbourg dans quinze jours), le prince Nicolas Orloff, Rodolphe Meyendorff, ce sont eux qui m'ont soigné pendant tout ce temps, tous sont des connaissances à M<sup>r</sup> le comte de Berg; la vérité était donc facile à connaître.]

Après mon retour <sup>20</sup> j'ai eu deux visites, que je qualifierai d'insurrectionnelles.

Un propriétaire foncier du Royaume que je connais de longue date et que vous avez rencontré <sup>21</sup> dans la société varsovienne est venu me proposer une démarche de la noblesse auprès de S. A. I. le Grand Duc avec offre de soumission <sup>22</sup> moyennant le retour du système inauguré

<sup>14</sup> Ten i następne cztery ustępy zostały w kopii skreślone.

<sup>15</sup> Dodane w kopii.

<sup>16</sup> Pierwotnie: de tous les.

<sup>17</sup> Pierwotnie w koncepcie jeszcze bliższe określenie: veuve de l'aide de camp général.

<sup>18</sup> W koncepcie nadto: nous avons quitté Biarritz ensemble pour faire une tournée dans le midi de la France.

<sup>19</sup> Pierwotnie: Selbach.

<sup>20</sup> W koncepcie: A cette époque. Tu zaczyna się dalszy ciąg kopii, czyli drugiej redakcji.

<sup>21</sup> Pierwotnie: connu.

<sup>22</sup> Skreślono w koncepcie: et.

lors de l'arrivée de Monseigneur à Varsovie et me demander mon opinion sur le résultat probable d'une pareille démarche.

J'ai répondu que, n'ayant aucun caractère officiel à Paris et ignorant complètement les intentions du Gouvernement, je ne pouvais lui faire part que de mes appréciations toutes<sup>23</sup> personnelles; que, dans ma conviction, Monseigneur, ayant résigné<sup>24</sup> ses fonctions de Namiestnik, ne consentirait jamais à s'occuper des affaires de Pologne, si<sup>25</sup> ce n'est sur l'initiative de l'Empereur; qu'un acte général de soumission et de contrition pure et simple pourrait à mon avis être utile, mais que dans la position qu'on s'était faite et dans laquelle on ne pouvait avoir pour soi que la miséricorde de l'Empereur<sup>26</sup>, toute condition me paraissait absurde; que l'octroi des plus belles institutions ayant abouti à la révolte, le retour au système désiré ne me paraîtrait possible que si les Polonais pouvaient offrir des garanties de la sincérité de leur repentir et la preuve que l'ère des révolutions est fermée à tout jamais; mais que, pour ma part, je ne voyais point quelles garanties et quelle preuve nous pourrions donner et que par conséquent le retour immédiat au système tombé me paraissait être du domaine de la rêverie.

On m'a objecté que ces garanties étaient toutes trouvées: que ce serait nommément la cessation immédiate de l'insurrection et l'offre, par la noblesse, d'accepter dans le Gouvernement toutes les positions auxquelles on voudrait l'appeler.

J'ai cru devoir répondre que j'envisageais l'insurrection, qui d'ailleurs n'a jamais eu de succès ailleurs que dans la presse révolutionnaire, comme étouffée déjà par la force des armes<sup>27</sup>; que l'offre d'accepter des positions dans le Gouvernement n'était pas une garantie pour l'autorité, mais un désir des Polonais, et<sup>28</sup> faisait précisément partie de ce système auquel on désirait revenir et qu'on avait accueilli par l'insurrection<sup>29</sup>. Là-dessus nous nous séparâmes.

[J'ai fait part simultanément de toute cette conversation au prince Orloff et au conseiller de l'ambassade Thitchérine<sup>30</sup>.]

Un autre jour je vis entrer chez moi un jeune homme qui s'est présenté comme délégué du Comité insurrectionnel et venait réclamer l'impôt national.

<sup>23</sup> Skreślono: pure.

<sup>24</sup> Pierwotnie: cessé.

<sup>25</sup> Pierwotnie: sans.

<sup>26</sup> Pierwotnie: dans aucun cas il ne pouvait être question d'aucune condition.

<sup>27</sup> Skreślono w koncepcie: on ne pouvait donc offrir un genre de.

<sup>28</sup> Skreślono w koncepcie: que ce désir avait été largement accompli.

<sup>29</sup> Pierwotnie: qui ne me paraissait plus facile.

<sup>30</sup> To zdanie skreślono w kopii.

J'ai mis ce délégué tout simplement à la porte. (Je peux facilement prouver la scrupuleuse exactitude de ces assertions <sup>31</sup>.)

[Une fois convalescent je ne suis sorti que pour aller passer quelques soirées chez M<sup>me</sup> de Seebach (Nesselrode) et c'est dans ses salons qu'en présence des personnes de la société française <sup>32</sup>] l'ex-ministre comte Duchâtel, le marquis Tamisier du ministère des Affaires Etrangères, du marquis d'Abjac <sup>33</sup> etc. etc. [j'ai fait justice de toutes les calomnies que la presse révolutionnaire <sup>34</sup> lançait contre le Gouvernement en général et M<sup>r</sup> le comte de Berg en particulier. Le prince Orloff <sup>35</sup> et l'aide de camp de Monseigneur M<sup>r</sup> Kireyeff <sup>36</sup> assistai[en]t à une de ces soirées.

Je partis pour l'Egypte dès qu'on me jugea assez de forces pour supporter la traversée; j'y ai passé tout mon temps chez les Theremins (ancien consul de Prusse à Varsovie, actuellement au Caire) où je voyais souvent les Bassano (frère et belle soeur de Grand Chambellan), j'ai été deux fois avec notre consul général M<sup>r</sup> Lagovski chez le Vice-Roi; j'ai rencontré deux fois chez les Bassano le prince Vitold Czartoryski qui prenait toujours la fuite en me voyant et qui, à en juger d'après ce qu'il a dit de moi à la marquise de Bassano, et ce qu'elle a répété à Ogiński, me connaît mieux que mon propre Gouvernement. Je m'y suis fait enfin d'après ce que m'a dit Lagovski, une ennemie d'une jeune dame russe <sup>37</sup>, une M<sup>e</sup> Lex, qui ne m'a pas trouvé assez empressé de faire sa connaissance.]

Revenu d'Egypte <sup>38</sup>, j'ai appris, par une lettre de M<sup>r</sup> Laski <sup>39</sup>, que j'avais obtenu sans l'avoir sollicitée, une prolongation de congé pour six mois, et qu'une lettre à ce sujet avait été expédiée en Egypte. J'ai donc dû attendre le retour de cette lettre; elle m'est parvenue le 17 avril à Achern près Bade où je suis allé voir une ancienne amie malade (M<sup>me</sup> Moukhanoff) <sup>40</sup>.

C'était une missive de M<sup>r</sup> Zaborowski qui contient en substance: qu'à la suite de retour à Varsovie de M<sup>r</sup> le sénateur Milutine, M<sup>r</sup> le comte

<sup>31</sup> To zdanie i następne dwa ustępy zostały w drugiej redakcji skreślone.

<sup>32</sup> Pierwotnie: de l'élite d'une partie de la.

<sup>33</sup> Skreślone bliższe określenie: attaché à l'Empereur.

<sup>34</sup> Skreślone: d'ici.

<sup>35</sup> Dopisał go na marginesie i dlatego w kopii czasownik w liczbie mnogiej.

<sup>36</sup> Czy Kiseleff (syn Dymitra, gen. adiut.).

<sup>37</sup> Opuszczone: malheureusement.

<sup>38</sup> Przekreślono w drugiej redakcji następne słowa: pour me trouver à l'expiration de mon congé à Varsovie.

<sup>39</sup> Przemazano w kopii: à M<sup>r</sup> Fraenkel.

<sup>40</sup> W pierwszej redakcji (koncepcie): M. Mouches (?). Mowa o Marii Muchanow, *primo voto* Kalergis a z domu hr. Nesselrode (por. z tego czasu jej korespondencje *Marie von Mouchanoff — Kalergis in Briefen an ihre Tochter* (Lipsk 1907).

de Berg avait fait appeler M<sup>r</sup> Zaborowski pour lui ordonner de m'assurer de sa bienveillance et de m'inviter à rester à l'étranger jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. M<sup>r</sup> Zaborowski ajoutait qu'il espérait que rien ne serait changé à ma position.

J'ai répondu le même jour en priant M<sup>r</sup> Zaborowski d'être auprès du comte l'interprète de ma gratitude pour ses sentiments de bienveillance et de porter à la connaissance de S. E. que je me conformerais à ses ordres.

Revenu d'Achern à Paris, j'ai appris ma révocation, pour ainsi dire, par hasard et depuis aucune communication n'est venue m'annoncer le changement survenu dans ma position.

D'après tout ce qui précède, je ne saurais attribuer ce changement à ma conduite à l'étranger, conduite [que je désirerais bien voir vérifiée, ce qui est <sup>41</sup> facile <sup>42</sup>.]

Dois-je l'attribuer à un changement de système? Je ne le pense pas davantage, car si j'ai toujours compris l'inexorable nécessité d'une répression vigoureuse, je ne pense pas qu'elle puisse être érigée en système de Gouvernement.

Il a été beaucoup question de l'incorporation du Royaume dans l'Empire; je n'y ai jamais ajouté foi; car je ne pense pas qu'on puisse jamais commettre la faute de solidariser de cette façon l'avenir des provinces avec l'avenir du Royaume. Quant aux mesures actuelles qui engagent l'avenir, vous savez quelle a été toujours mon attitude dans la question des paysans; daignez <sup>43</sup> vous rappeler que, lors de la transmission du projet de loi sur le rachat, je me suis permis d'appeler votre attention sur la nécessité d'un changement total dans la législation de 1862. Je ne connais pas suffisamment celle qui vient d'être promulguée, pour m'en faire une idée bien exacte; je crains qu'elle ne soit, dans certains détails, trop radicale, dans certains autres prématurée. Mais comme système en bloc, celui de l'indemnité, malgré l'exemple de presque tous les pays, était incontestablement préférable à celui du rachat; après les derniers événements, c'était le seul possible <sup>44</sup>.

En somme, <sup>45</sup> j'envisage la solution définitive de la question des paysans comme un <sup>46</sup> bienfait, si elle est définitive <sup>47</sup>, si une inaction de 12 ans ne vient succéder, comme après l'oukase de 1846, à la promulgation

---

<sup>41</sup> Pierwotnie było jeszcze: si.

<sup>42</sup> W drugiej redakcji skreślone to żądanie.

<sup>43</sup> W drugiej redakcji poprawiono (ołówkiem) na: veuillez.

<sup>44</sup> Zrazu: utile — widoczne wahania w ujęciu.

<sup>45</sup> Pierwotnie: définitif.

<sup>46</sup> W pierwszej redakcji: un immense.

<sup>47</sup> Pierwotnie było jeszcze: c'est-à-dire.

de la législation nouvelle, si elle est <sup>48</sup> appliquée de bonne foi et avec une équitable fermeté <sup>49</sup> malgré les graves embarras que suscitera son application, car toute grande réforme commence par troubler l'ordre social et par en déranger l'équilibre.

Mais, quelque grand que soit l'acte dont il s'agit, et je lui reconnais une immense portée, bien d'autres actes me paraîtraient encore nécessaires pour déblayer la route qui mène en Pologne à un avenir meilleur. (La <sup>50</sup> question du clergé en général et des couvents en particulier en première ligne; le moment actuel me paraît propice pour tailler dans le vif de la question et dans cette question on ne saurait être trop radical. Organisez le <sup>51</sup> clergé sans craindre les foudres inoffensives de Rome, vous aurez la conscience d'un grand bien fait au pays) <sup>52</sup>.

Songez à <sup>53</sup> la justice criminelle, car si la révolte est réprimée, l'ère des conspirations n'est pas fermée et ne le sera probablement jamais. Lorsque, après l'émeute du 8 avril, j'ai fait nommer le président de la Cour Criminelle lui-même juge d'instruction pour cette affaire, je lui ai dit qu'il devenait l'arbitre de l'avenir du pays <sup>54</sup>, car le résultat de cette affaire préjugerait la possibilité d'une autonomie administrative ou la nécessité d'un régime militaire permanent. Vous connaissez le résultat; il ne faut pas qu'un pareil scandale puisse se reproduire et cependant il faut que la magistrature du pays condamne ce qui est condamnable; c'est à elle d'inculquer au pays le sentiment dynastique et celui de la sainteté de la foi jurée <sup>55</sup>; avec les Cours Martiales vous n'aurez que des condamnés pour le Gouvernement, des persécutés pour le pays; mais elles ne contribueront jamais à l'éducation politique du pays <sup>56</sup>.

Ce n'est pas facile, je le sais, mais je le crois possible; avec une instance spéciale et unique pour les délits politiques, le X département par exemple, un peu modifié dans son organisation actuelle, un système accusatif fortement organisé et qui pourrait être introduit pour ces affaires avant que d'entrer dans un système de réorganisation générale <sup>57</sup>.

Dès à présent l'état de siège, qui, avec l'oukase de 1833 maintenu par

<sup>48</sup> Pierwotnie: sera.

<sup>49</sup> W pierwszej redakcji: et sans recul — zamiast — et avec etc.

<sup>50</sup> Ten ustęp skreślony w drugiej redakcji w całości.

<sup>51</sup> Pierwotnie (pierwsza red.): Sécularisez et faites une constitution civile du.

<sup>52</sup> Skreślone następne zdanie: et l'Europe libérale vous applaudira.

<sup>53</sup> Pierwotnie: Organisez.

<sup>54</sup> Pierwotnie: que l'avenir du pays était entre ses mains, qu'on lui confiait.

<sup>55</sup> W pierwszej redakcji przekreślone jeszcze dalsze rozwinięcie: c'est à elle de contribuer puissamment à l'éducation du pays.

<sup>56</sup> Pierwotnie: aucun avantage moral et général.

<sup>57</sup> Skreślony w pierwszej redakcji dalszy ciąg: et enfin avec un peu de vigilance et d'énergie.

la loi de 1847, et les gouverneurs civils à épauettes, n'a plus de raison d'être, pourrait <sup>58</sup> être aboli; je n'ai pas besoin d'indiquer le genre d'avantage considérable qui en résulterait; en revanche une législation pareille à celle que Napoléon a promulguée en 1858 et qu'il maintient sagement malgré les derniers débats orageux de l'adresse, aurait le double avantage de fortifier l'autorité et de rendre légaux des actes qui aujourd'hui ne le sont pas et qui cependant pourront encore être nécessaires. Organisez définitivement un Ministère de la Police en ajoutant aux trois commissions existantes une quatrième.

Le régime de la presse, tel qu'il est aujourd'hui, ne pourra probablement être changé de longtemps en Pologne; avec ce régime <sup>59</sup> il n'y a point de journalisme dans ce pays. En revanche, la presse révolutionnaire de l'Autriche l'inonde. On évaluait à 4000 le nombre d'exemplaires du *Czas* distribué sous main à Varsovie, malgré sa prohibition à l'entrée depuis 1861.

Ce <sup>60</sup> sont les journaux polonais de l'Autriche qui ont été les instruments les plus actifs et les plus perfides d'une propagande révolutionnaire détestable. Ce sont eux qui lui ont permis de se former et de discipliner un parti, eux qui lui ont prêté aux yeux de l'Europe un masque honorable, ce sont eux enfin qui constituent la seule nourriture intellectuelle du pays. Je dois me borner à vous signaler ce mal qui me semble être un danger permanent pour l'avenir.

Qu'il me soit permis de clore ces quelques considérations par une observation générale, fruit de mes réflexions dans la solitude et de l'étude peu encourageante de l'état social en Europe.

Les <sup>61</sup> événements de Pologne, pour ceux qui les ont étudiés sur les lieux, se décomposent en deux questions aussi <sup>62</sup> différentes que difficiles à discerner, tant elles sont confondues, l'une servant à l'autre de point d'appui, d'arme et de masque tout à la fois.

La première, c'est la question de la révolution cosmopolite qui mine d'une manière effrayante tous les états de l'Europe.

C'est la seule qui me paraisse grave et grosse de périls pour l'avenir. Avec la révolution point de transaction possible; il faut l'étouffer ou se laisser étouffer par elle; c'est pour ne l'avoir pas <sup>63</sup> compris que la no-

<sup>58</sup> Zamiast — devrait.

<sup>59</sup> Skreślono: on peut donc dire qu'il.

<sup>60</sup> Opuszczona w pierwszej redakcji pierwsza część zdania: c'est la seule nourriture intellectuelle du pays, ce.

<sup>61</sup> Opuszczony, skreślony w pierwszej redakcji wstęp: Pour un oeil un peu exercé les.

<sup>62</sup> Zamiast — très.

<sup>63</sup> Zamiast — point.

blesse polonaise, qui n'est pas l'auteur de l'insurrection, comme le prétend à tort le journalisme russe, mais qui s'est laissée<sup>64</sup> entraîner par elle contre ses convictions intimes, avec la faiblesse d'esprit et le manque de virilité<sup>65</sup> qui caractérisent les corps sociaux au déclin de leur existence, c'est pour ne l'avoir pas compris, dis-je, que la noblesse a cessé d'exister. La seconde question plus factice que réelle, exploitée avec l'astuce et l'habileté que donne aux meneurs une longue habitude des révolutions<sup>66</sup>, c'est la question polonaise.

Réduite à ses véritables proportions, elle n'est<sup>67</sup> redoutable que si le Gouvernement la rend telle.

Le danger réel et permanent, c'est la révolution. Le mal curable et passager, c'est la question polonaise.

Dans le choix des moyens<sup>68</sup> contre un mal passager gardons-nous d'employer ceux qui peuvent alimenter<sup>69</sup> et déchaîner un danger<sup>70</sup> permanent.

Entre la Pologne et le principe même de l'autorité il y a un abîme. Pour le combler, aucune force sociale n'est à dédaigner.

Je reviens à l'objet<sup>71</sup> de ma lettre. Je n'ai pas eu l'honneur d'être longtemps avec M<sup>r</sup> le comte de Berg, mais un court espace de temps m'a suffi pour comprendre toute la difficulté de sa position entre un pays en insurrection et des passions excessives.

J'ai fait partie d'un ordre de choses<sup>72</sup> qui avait toutes mes convictions; s'il doit être considéré comme tombé, je conçois qu'il y a<sup>73</sup> des considérations supérieures devant lesquelles l'intérêt personnel doit savoir s'effacer et se taire, en ce cas je n'ai quant à ce qui me concerne rien à dire, rien à demander<sup>74</sup>. Mais après avoir passé près d'un quart de siècle au service, après y avoir perdu la santé et le peu de fortune que j'avais, je crois<sup>75</sup> pouvoir solliciter l'autorisation de me justifier, si ma conduite

<sup>64</sup> Skreślono: lâchement.

<sup>65</sup> Zamiast — caractère.

<sup>66</sup> Skreślono: dont elle était appelée à devenir le masque.

<sup>67</sup> Skreślono: point et ne peut jamais devenir.

<sup>68</sup> W pierwszej redakcji skreślono: à employer.

<sup>69</sup> Zamiast — entretenir.

<sup>70</sup> Zamiast — mal.

<sup>71</sup> Skreślono w drugiej redakcji: principal... je ne me plains de rien et je ne sollicite rien.

<sup>72</sup> Skreślono w drugiej redakcji: qui est tombé et.

<sup>73</sup> Pierwotnie było: Lâ git peut-être la raison de mon renvoi. Si j'ai été sacrifié à une de ces considérations.

<sup>74</sup> Pierwotnie krócej: je n'ai rien à dire.

<sup>75</sup> Skreślono: être autorisé.

a donné lieu à des griefs quelconques <sup>76</sup>; — c'est là l'objet <sup>77</sup> de ma lettre et la prière que je vous adresse. J'ai la conviction, et d'avoir fait <sup>78</sup>, jusqu'au bout de mes forces <sup>79</sup>, et dans les temps les plus difficiles, mon devoir avec loyauté et avec quelque courage. Ajouterai-je <sup>80</sup> que mon présent est aussi irréprochable que mon passé? J'emploie tout mon temps <sup>81</sup> au Collège de France, à la Sorbonne, à l'Ecole de Droit; ce n'est pas une société compromettante, je pense, bien qu'on y trouve <sup>82</sup> malheureusement, surtout dans l'instruction <sup>83</sup> supérieure, plus d'allusions politiques que de science véritable, plus d'envie d'une vaine popularité que de zèle pour l'enseignement.

Je compte mener cette existence, jusqu'à la fermeture des cours en juillet, et faire ensuite une cure qui m'est prescrite <sup>84</sup> dans le midi ou en Allemagne; je devrai y rester deux mois, ce qui me mènera en octobre, époque indiquée pour retour.

### III. PROJET D'EXPOSÉ DE LA SITUATION DU PAYS VIS-À-VIS DE LA POLITIQUE DE L'AUTRICHE <sup>85</sup>

Le sang qui coule encore en Pologne m'avertit et me presse de prendre, sans perdre le temps, toutes les mesures nécessaires pour en prévenir désormais une effusion nouvelle. — Je ne puis donc tarder plus longtemps de signaler à Votre Excellence la part, que la politique de l'Autriche a prise dans tout ce qui vient d'amener la crise actuelle, ainsi que l'influence pernicieuse dont elle menace encore l'avenir.

C'est par les frontières d'Autriche que nous sont arrivés les Langiewicz et la plupart des autres émigrés qui se sont mis à la tête des bandes insurrectionnelles, ainsi que la presque totalité des armes à feu dont elles ont pu disposer. Des bureaux d'enrôlement ont fonctionné à Cracovie et

<sup>76</sup> Zamiast: reproches (w pierwszej redakcji).

<sup>77</sup> W pierwszej redakcji było jeszcze: principal.

<sup>78</sup> Pierwotnie: Fort de ma conscience que j'ai.

<sup>79</sup> Zamiast — toujours.

<sup>80</sup> Tu w pierwszej redakcji wahania w ujęciu: et qu'il me soit permis d'ajouter — laissez moi ajouter.

<sup>81</sup> Pierwotnie: je suis toute la journée.

<sup>82</sup> Pierwotnie: entende.

<sup>83</sup> Pierwotnie: enseignement.

<sup>84</sup> Pierwotnie tu zamierzał skończyć nie wyszczególniając, gdzie ma się udać.

<sup>85</sup> Kopia przygotowana do wydawnictwa pośmiertnego jako rzecz druga z kolei. — Na okładce ołówkiem dopisano: Adressé au p<sup>ce</sup> Gortchakoff, chancelier de l' Empire, par le prince Gortchakoff, lieutenant du Roi à Varsovie? S. S. Domysł ten, wyrażony w formie pytania, jest oczywiście błędny, bo namiestnik Gorczałow zmarł u wstępu władzy Wielopolskiego, a nie dopiero podczas powstania, w związku z którym pozostawały niniejsze uwagi. Zresztą przy końcu memoriału wyraźnie wymieniony jako podający w. ks. Konstanty. — Datę można oznaczyć na marzec 1863.

à Léopol, un grand nombre d'étudiants ainsi que des jeunes gens d'autres conditions se sont équipés et ont passé la frontière, sans éprouver de la part de leur gouvernement le moindre obstacle sérieux. Enfin c'est la presse autrichienne qui, après avoir systématiquement dénaturé et calomnié tous nos actes, a servi de „Moniteur“ à l'insurrection pour publier ses mots-d'ordre ainsi que ses bulletins.

Certes nous n'aurions pu nous attendre à d'autre procédé de la part de l'Autriche. Elle n'a jamais manqué, aussi souvent qu'elle y a vu son avantage, d'invoquer comme principe, que les puissances qui ont concouru au partage de la Pologne, doivent être solidaires de maintien de l'ordre dans leurs provinces polonaises. C'est de ce principe qu'elle s'est autorisée pour envahir la ville libre et prospère de Cracovie, c'est à lui qu'elle en a appelé lorsqu'en 1849 elle est venue implorer le secours de nos armes contre la formidable insurrection des Hongrois. Loin de moi la pensée d'invoquer à mon tour une semblable raison. La Russie, Dieu merci, n'a besoin de secours de personne, pour lui garantir la sécurité de ses possessions, et la grandeur même des sacrifices que déjà nous avons faits à ce prétendu principe, ainsi que leur stérilité justifient, ce me semble, la conviction que j'énonce, c'est que pour nous cette solidarité ne sera jamais qu'un leurre, et qu'en aucun cas nous n'avons à en attendre de bons résultats. Mais à présent, surtout depuis que Sa Majesté L'Empereur a pris la généreuse initiative d'une politique nouvelle et largement réparatrice à l'égard de ses sujets polonais, une pareille solidarité est devenue plus que jamais impossible. Il faudrait en effet, pour qu'elle pût subsister, qu'à son tour l'Autriche entrât franchement dans ces vues, et adoptât une semblable ligne de conduite envers ses sujets polonais. Le voudra-[t]-elle? et dans les cas où elle en aurait la ferme volonté, lui sera-t-il possible de la réaliser? La multitude et la variété des races qui peuplent son empire lui permettront-elles de donner aux intérêts de chacune une satisfaction assez complète? Ce sont là des questions qu'il ne m'appartient pas d'examiner, ce qui m'importe, c'est d'écarter les obstacles qui entravent la mission dont je suis chargé, et je ne saurais admettre que les embarras de nos voisins puissent en compromettre le succès.

Notre tâche en effet est moins compliquée et bien moins embarrassante que celle de l'Autriche. Le principe nouveau dont l'avènement dans la politique générale de l'Europe constitue le fait capital de l'histoire contemporaine, celui du respect des nationalités, n'a chez nous rencontré dans son application qu'une seule difficulté sérieuse, c'est la question polonaise, et vous savez, Prince, avec quelle largeur dans les vues, quelle droiture et quelle fermeté Sa Majesté L'Empereur s'est décidé à aborder ce problème épineux. Sa Majesté entend donner aux besoins, aux inté-

rêts et aux sentiments nationaux de ses sujets polonais toutes les satisfactions qu'Elle leur doit comme leur Souverain légitime, mais Elle entend également sauvegarder dans leur plénitude les droits et l'autorité souveraine dont l'héritage lui a été transmis par ses ancêtres. Dans l'exécution de ces généreux desseins nous ne pouvons vraiment pas nous mettre à la remorque de l'Autriche, ni attendre que celle-ci soit parvenue à débrouiller l'imbroglie où sa politique se débat. Il faut donc, tant que subsistera entre les deux Gouvernements une différence radicale dans leur manière d'envisager la question polonaise, renoncer franchement à toute idée de solidarité entre les intérêts que poursuit l'Autriche, et ceux que nous voulons faire prévaloir en Pologne, oublier les services que nous avons rendus et dont nous aurions droit de réclamer la réciprocité, enfin répudier résolument toutes les conséquences, auxquelles on voudrait encore nous entraîner en vertu de ce prétendu principe. Je pense que ce que nous devons réclamer et ce à quoi nous pouvons borner nos demandes, c'est que l'Autriche s'acquitte envers nous des devoirs et des obligations que le droit des gens impose à quiconque veut conserver des relations de bon voisinage, toutefois nous ne pouvons jamais perdre de vue un fait dont l'importance domine toute cette situation, c'est que tant qu'elle ne sera pas franchement décidée à respecter chez elle la nationalité polonaise, l'Autriche trouvera un intérêt majeur à ce que tous les efforts que nous ferons dans ce sens, demeurent sans succès. Car tant que les démêlés avec la Russie constituent l'intérêt palpitant de la cause polonaise, tant que ses forces s'usent dans une lutte sans issue, l'Autriche n'a rien à craindre de l'hostilité de ses sujets polonais. Mais le jour où les Polonais trouveront au contraire sous le sceptre de Sa Majesté l'Empereur et Roi la satisfaction légitime de leurs aspirations, ceux qui sont soumis à la domination de l'Autriche sentiront d'autant plus durement le poids de leur condition. — N'est-ce point là peut-être la cause secrète de l'indifférence apparente et de la tolérance si étrangères à ses habitudes, que l'Autriche vient de témoigner pour les [...] <sup>86</sup> sur son territoire, qui ont amené le mouvement insurrectionnel dans le Royaume. C'est ce que Votre Excellence sera mieux à même que moi de juger. Pour moi, quels que soient les motifs qui aient inspiré ces procédés, s'ils n'avaient à mes yeux d'autre caractère que celui de simples taquineries politiques, nous n'[avons], à mon avis, qu'à les dédaigner en les ajoutant à la longue liste des témoignages de reconnaissance que depuis 1849 l'Autriche ne cesse de nous prodiguer. Mais en agir ainsi serait étrangement méconnaître la gravité du problème qui s'agite en Pologne et la responsabilité qu'il impose au gouvernement, ainsi que

---

<sup>86</sup> Słowo trudne do odczytania.

l'influence funeste que la politique suivie par l'Autriche peut y exercer à la longue. Quels que soient en effet prétextes mis en avant, quels que soient les sentiments qui animent la jeunesse insurgée, et j'aime à reconnaître que le plus souvent elle n'obéit qu'à un patriotisme égaré, mais sincère, il y aurait pourtant de l'aveuglement à ne pas voir que la question politique et la nationalité ne constituent pas encore le fond du débat et que le triomphe de cette entreprise in [...] <sup>87</sup> entraînerait, si elle venait jamais à réussir, non seulement la chute du gouvernement actuel, mais encore il ébranlerait toutes les assises sur lesquelles reposent la société et la civilisation. Qui pourrait dire ce que deviendrait au lendemain de cette catastrophe la sécurité des personnes, et quelle serait l'issue des luttes sanglantes qu'engageraient immédiatement les diverses classes de la société? C'est l'autorité souveraine qui est aujourd'hui la condition essentielle de la sécurité, de la paix et de l'harmonie sociale, c'est ce qui fait la grandeur et la majesté de sa situation, mais aussi c'est ce qui doit en déterminer le caractère.

Le Gouvernement ne peut subir la moindre défaillance sans forfaire à l'honneur et la conscience; mais s'il veut s'élever à la vraie hauteur de sa tâche, il ne lui suffira plus de maintenir l'ordre matériel ou de le rétablir au besoin, il devra s'inspirant de toutes les lumières et d'un ardent amour du bien public, s'appliquer à faire rentrer l'ordre dans les esprits par le respect des lois et de l'autorité pour asseoir sur une large base l'harmonie de la société et en retremper le nerf. Jamais le concours efficace de toutes les forces sociales n'eût été plus nécessaire, que pour l'accomplissement de cette oeuvre, et la tâche est d'autant plus épineuse que le gouvernement se trouve plus isolé.

Sans doute le paysan polonais est honnête et plein de bon sens, le respect et le dévouement à son Souverain se trouvent profondément gravés dans son coeur, et ces sentiments qui ont été raffermis par les récents bienfaits de l'Empereur constituent pour le Gouvernement une puissante ressource qu'il ne peut estimer à un prix trop élevé; mais aussi ne saurait-il être trop circonspect en usant de cette ressource. Le manque de lumière de cette classe sociale et la nature même de ses intérêts l'exposent à des convoitises et à des rancunes, qui ont besoin d'être sévèrement surveillées, autrement le gouvernement exposerait la société tout entière aux plus graves dangers.

Le tiers, aux intérêts duquel les traditions et l'ancienne constitution polonaise avaient fait dans l'état une place insuffisante, ne possède encore ni lumières, ni l'aisance qui en font dans l'Europe occidentale un des éléments les plus sages et les plus utiles. — Composé pour la plupart

<sup>87</sup> Stowo trudne do odczytania.

d'artisans ou de gens employés soit dans les fonctions subalternes de l'administration publique, soit dans les exploitations agricoles ou industrielles le tiers état n'a encore conscience ni de ses propres intérêts, ni des intérêts généraux du pays. Jaloux de conquérir dans la partie commune le rang, l'importance et la part d'influence à laquelle il se sent appelé, mais ne se rendant compte ni des ressources, ni des difficultés de la situation actuelle et de celle que lui réserve l'avenir, il se livre inconsidérément à un patriotisme enfiévré et ne suit d'autre guide qu'un sentiment plein d'exaltation et d'incohérence. — Ce sont l'élan et les impatiences de cette classe qui fournissent à l'insurrection actuelle leurs principales ressources.

La noblesse, formée des principaux propriétaires fonciers et dans laquelle viennent se confondre les sommités de toutes les professions libérales, comprend bien mieux, combien cette insurrection compromet les vrais intérêts du pays. Aussi s'est-elle généralement abstenue d'y prendre part. Mais encore fascinée par le mirage d'un passé, à jamais évanoui, elle tarde à revenir au sentiment de la réalité et à se rendre compte de la gravité du danger, dont la crise actuelle menace la nation et la société tout entière; elle ne peut surtout se décider à reconnaître le fait, que celui que trop longtemps elle a envisagé comme l'ennemi capital de sa nationalité, en est devenu l'ami le plus sincère et le plus éclairé, que c'est lui qui la représente dans le concert des intérêts européens, la sauvegarde contre les dangers du présent, et qu'il est dans l'avenir le porteur de ses destinées. Engourdie par une longue habitude d'abstention, la noblesse n'a pas su jusqu'ici secouer la torpeur qui l'empêche de prêter au gouvernement ce concours actif qui serait sa ressource capitale dans l'oeuvre réparatrice qu'il a entreprise. Elle a bien tenté de nobles efforts pour atteindre le même but par ses propres efforts. En dehors du gouvernement, elle a cherché à arrêter le mouvement insensé dont elle reconnaissait la folie, mais ces efforts mêmes n'ont pu que lui donner la mesure de son impuissance; dépourvus qu'ils étaient de la base, sur laquelle la Providence veut que tout ordre social soit assis, celui d'une autorité souveraine, acceptée par tous et armée de la sanction des lois pour réprimer les écarts et punir les crimes. Cet ensemble de circonstances aurait même en temps ordinaires créé bien des difficultés à la marche régulière de notre gouvernement; mais ce qui rend sa position bien plus ardue, c'est que tandis que pour mener à bonne fin les réformes il aurait besoin de trouver dans le peuple de la bonne foi, du calme et de la modération, il y trouve au contraire et se heurte à chaque pas contre un parti haineux jusqu'au délire, qui use sans scrupule de tous les moyens, fait appel à toutes les passions, qui dispose à la fois des ressources d'une organisation occulte et de celles d'une publicité effrontée laquelle lui permet d'imposer

à l'Europe comme l'expression des vrais sentiments du pays. Ce parti sème la terreur pour paralyser le réveil de la conscience publique et tenir en échec les masses timides et indécises. — Il sème à plaisir le mépris, la calomnie et la haine non seulement contre le gouvernement et les personnes qui le servent, mais encore contre tout citoyen qui refuse de subir la loi de ses fantaisies, et de se courber sous son joug. Répudiant tout le passé comme le présent de la nation, prêt à jouer tout son avenir à chaque coup de dé, ne reconnaissant d'autre but, d'autres lois et d'autres principes que ceux de la révolution cosmopolite qui mine tous les états de l'Europe, ce parti met une impudence et une adresse infernale à exciter la fibre nationale, à l'exaspérer pour exploiter ainsi l'amour sacré de la patrie, le zèle religieux et toutes les passions généreuses de la jeunesse et du tiers état. Ne pouvant faire mordre à cette amorce le paysan polonais, ce parti n'hésite pas à faire appel aux passions les plus basses, à la cupidité, à l'envie. C'est ainsi qu'il fait luire aux yeux d'un peuple ignorant la perspective d'un partage gratuit des terres et des fortunes, au risque de déchaîner contre les propriétaires actuels des appétits aveugles et de vieilles rancunes, et de précipiter toute la société dans un gouffre. D'ailleurs l'assassinat est prêché par les nouvelles doctrines et mis non seulement en pratique mais encore en honneur. Les sentences des tribunaux véhémiques, la mise en hors de loi, le fer et le poison popularisent l'idée que la force suffit pour légitimer tout attentat et toute violence commise contre ceux qui s'opposent aux aveugles volontés de la foule, et aux fantaisies perverses de ses meneurs.

Ainsi toute sécurité est détruite, la vie des meilleurs citoyens mise en péril, la conscience de tout un peuple pervertie, l'honneur de la nation souillé et l'existence même de la société remise en question devient l'enjeu de cette lutte suprême.

Telle est la vraie portée du problème social qui agite la Pologne et l'Autriche, moins que tout autre, devrait le méconnaître, car elle ne peut avoir oublié les massacres de 1846, qu'elle n'a su ni prévenir, ni réprimer, ni punir en Galicie, dont l'opprobre a rejailli sur son gouvernement, et dont les suites funestes pèsent encore lourdement, après un espace de 17 ans, sur la fortune publique et sur la moralité du peuple de ces malheureuses provinces. Et cependant c'est en Autriche que se publient les journaux polonais qui sont les instruments les plus actifs et les plus perfides de cette propagande détestable, c'est eux qui lui ont permis de se former et de discipliner un parti, eux qui lui prêtent aux yeux de l'Europe un masque honorable, sans qu'un gouvernement, si ombrageux d'habitude, si jaloux de poursuivre dans la presse tout ce qui contrecarre ses desseins, ait eu durant deux ans le moindre mot de blâme pour les calomnies les

plus impudentes, les injures et les excitations à la haine et au mépris, journellement prodiguées et au gouvernement ami et à un souverain allié. L'honneur des gouvernements n'est pourtant pas moins précieux que celui des particuliers, et ils doivent se montrer d'autant plus jaloux de le conserver intact, qu'il est plus intimement lié au salut des nations qui leur sont confiées. Je pense donc qu'il serait temps que l'Autriche se souvient que celui qui porte le titre et la dignité de roi de Pologne n'est pas de ceux, dont l'amitié soit sans valeur, et que l'on puisse sans inconvénient bafouer et insulter à plaisir.

Il semble qu'elle-même se soit aperçu que le foyer qu'elle allumait, pouvait ne pas être sans danger pour elle-même, et qu'elle ait en dernier lieu pris quelques précautions pour en arrêter les ravages, mais ces demi-mesures ne me paraissent pas en rapport avec la gravité des circonstances actuelles. Je pense qu'il serait opportun de réclamer de l'Autriche qu'elle voulût bien s'expliquer franchement sur la ligne de conduite qu'elle compte tenir dans la question polonaise. — Il serait important de savoir dans quelle mesure l'Autriche croit pouvoir satisfaire aux intérêts et aux vœux de ses sujets polonais, afin que si la base de ces réformes était jugée suffisante, nous puissions harmoniser nos efforts pour atteindre un but identique. — Il serait enfin important de savoir si l'Autriche dispose de moyens suffisamment efficaces pour empêcher 1<sup>o</sup> les insultes à la personne et à la dignité de sa Majesté l'Empereur et Roi, ainsi qu'à l'honneur de son Gouvernement; 2<sup>o</sup> pour obvier à ce que ses états ne deviennent le foyer d'une propagande révolutionnaire qui compromet le salut de toutes les provinces de l'ancienne Pologne, sans blesser toutefois les droits légitimes de ses sujets paisibles, et sans porter à leur sentiment national une atteinte dont le contrecoup se ferait immédiatement sentir par l'exaspération de ce même sentiment dans les provinces limitrophes. Nous saurons alors, si c'est par impuissance que l'Autriche a témoigné tant de tolérance pour les menées des révolutionnaires polonais, ou si c'était l'effet d'un projet prémédité, et quels seraient dans cette hypothèse les mobiles de sa conduite. Ce serait faire tort à la pénétration du cabinet de Vienne de penser qu'il ait pu attendre d'une levée de boucliers insensée, l'émancipation du Royaume et la formation d'une Pologne indépendante au détriment de la Russie, et en présence des intérêts qu'elle a dans la question polonaise et des antécédents qu'elle y a posés, il y aurait peut-être quelque ironie à lui supposer l'intention de favoriser cette éventualité. Mais si tel était cependant le sentiment de l'Autriche, qu'elle le dise clairement, mais surtout pas de ces équivoques qui ne peuvent que retarder et compromettre les fruits que Sa Majesté l'Empereur a droit d'attendre de l'impulsion qu'Il a donné aux affaires de Pologne. Ses intentions généreuses, Vous êtes, Prince, mieux à même que tout autre, de les con-

naître et de les apprécier. L'Empereur en a inauguré l'exécution en donnant au Royaume une large autonomie, base nécessaire de tout développement national, en appelant à la direction du gouvernement civil de ce pays l'éminent Polonais, dont on ne connaissait de la vie publique, que les vaillants efforts dans un moment de danger et de lutte pour revendiquer l'indépendance de la Pologne, et dont le caractère, des lumières et le patriotisme dominaient l'assurance qu'il servirait loyalement sa patrie en la guidant dans les voies d'un sage progrès.

C'est enfin l'exécution de cette même pensée que l'Empereur a daigné me confier en m'appelant à la lieutenance du Royaume. Pour obéir à ses ordres j'ai dû m'arracher à bien des liens qui m'étaient chers et recommencer un genre de vie auquel j'étais jusque là étranger. Je suis accouru emmenant ma famille au moment où un premier attentat semblait remettre en question tout ce qui venait d'être arrêté.

Je ne regrette aucun de ces sacrifices; bien au contraire, je me suis raffermi dans mon devoir à raison même des difficultés qu'il me présente; mon amour et mon dévouement pour la nation polonaise s'est accru des dangers dont je la vois menacée, et je me suis senti plus pénétré de ma mission à mesure que j'en ai mieux connu la grandeur et la sainteté.

Aussi la pensée m'est-elle insupportable que cette mission puisse être arrêtée par une répression devenue nécessaire, mais par laquelle une jeunesse pleine d'avenir peut être décimée et qu'elle n'aboutisse qu'à envenimer le ressentiment de deux peuples entre qui mon coeur se partage. Cependant ma douleur doublerait encore, si cet échec nous venait du dehors et qu'une politique tortueuse vint se mettre au travers du jeu de nos institutions, de l'essor de nos progrès et de notre espoir de conciliation. Nous ne souffrirons pas que l'Autriche vienne continuer le massacre de Polonais sur notre propre territoire et avec nos propres baïonnettes. L'honneur de la Russie, le mien propre y sont également engagés, ils doivent être satisfaits.

Veillez, Prince, soumettre ces considérations à Sa Majesté l'Empereur et prendre Ses ordres à cet égard.

#### IV. MÉMOIRE AU CHANCELIER PRINCE GORCZAKOW <sup>86</sup>

6 janvier 1864

Le moment présent est des plus importants, et des décisions que va prendre le Cabinet de S<sup>t</sup> Pétersbourg, dépendent les éventualités de l'avenir, dont il pourrait être l'arbitre.

<sup>86</sup> Nota własnoręczna Enocha u wstępu: Copie d'un mémoire dicté à Paris... et remis par moi au chancelier prince Gortchacow à Darmstadt le 15 octobre 1864. — Le ressentiment, la haine pourrait-on dire, pour l'Autriche en ce moment, ressen-

Les fautes multiples commises dans ces derniers temps par l'empereur Napoléon, des entreprises considérables commencées et laissées inachevées, la guerre du Mexique, les autres expéditions lointaines, et surtout et avant tout sa malencontreuse intervention dans la question polonaise, le puissant réveil enfin de l'esprit public en France, le mettent dans une situation difficile dont il faut sortir à tout prix. D'autre part, diverses questions agitent l'Europe et ne paraissent pas pouvoir rester dans le *statu quo* pendant l'année qui commence. La force des choses sollicite une solution définitive, dans un avenir prochain, pour la question italienne; l'Allemagne s'agite dans des aspirations, jusqu'ici stériles, vers l'unité dont la question des Duchés de l'Elbe constitue un des épisodes; l'agitation renaît en Hongrie; la question polonaise pour être étouffée n'en sera pas plus résolue. La solution de toutes ces questions dépend des alliances que va contracter la France, libre en ce moment dans son isolement.

Dans l'état actuel des choses il n'y a que deux voies qui paraissent ouvertes à l'empereur Napoléon: l'alliance avec la Russie ou avec la révolution. Il est facile de se jeter dans les bras de la révolution, mais elle étouffe ceux qu'elle embrasse; le souverain de la France ne l'ignore pas, il ne s'y jettera que si cette voie reste la seule chance de salut, mais alors il tentera résolument cette grosse aventure; son passé en est le garant. Est-il de l'intérêt de la Russie de l'y pousser? Ses intérêts bien entendus ne devraient-ils pas l'attirer vers l'alliance française? Telle est la question qu'il importe d'examiner.

Cette alliance me paraît contenir la solution de toutes les questions pendantes en Europe et une solution à l'avantage durable de la Russie. En effet, dans les circonstances actuelles la Russie n'a, paraît-il, également que deux voies à suivre: l'alliance avec l'Allemagne ou avec la France. Il me semble inutile de parler de l'Angleterre qui n'a jamais pratiqué et ne pratiquera jamais la fidélité qu'envers une seule alliée: elle-même. L'énergique axiome de M. Emile de Girardin<sup>89</sup>: „Rien avec elle, rien contre elle, tout sans elle“ — devrait être enfin un des grands enseignements de l'expérience du siècle. D'ailleurs, à part les intérêts de la Russie dans l'extrême Orient pour l'avenir, qui sont opposés à ceux qu'y poursuit l'Angleterre, un intérêt majeur et immédiat sépare la Russie de la Grande-Bretagne et doit les mettre bientôt en hostilités ouvertes. Le traité de Paris enfermant à la Russie la Mer Noire, l'a rayée du nombre

timent dont j'ai pu constater la vivacité dans ma conversation avec l'Empereur ce jour là, pouvait servir de levier. Est-il permis de se servir d'un mauvais sentiment pour atteindre un but honnête?

<sup>89</sup> Główny publicysta tej doby († 1881).

des puissances maritimes. On cesse d'être puissance maritime quand on cesse d'avoir le moyen d'exercer les escadres pendant l'année entière. Cet exercice n'est possible dans la Baltique que pendant quatre mois et l'envoi ultérieur des flottes dans les mers éloignées du littoral de l'Empire les rend dans un moment donné inutiles pour la défense, dangereuses pour leur sécurité. Une flotte dans ces conditions est un fardeau. La Russie, riveraine de tant de mers, est une grande puissance maritime en vertu d'un décret de la Providence. Ces sortes de décrets ne sauraient être abrogés pour longtemps par des traités, fussent-ils signés à Paris. Le traité dont il s'agit n'a été fait au fond qu'en faveur de l'Angleterre, seule intéressée à le maintenir. La Russie ne saurait le tolérer longtemps; les hostilités entre la Russie et l'Angleterre me paraissent donc une des prochaines éventualités de l'avenir.

Quant à l'Allemagne, c'est un pays habité par différents peuples parlant tous différents idiômes allemands sans constituer, pour cela, une nation homogène; aujourd'hui un peuple allemand n'existe pas. Ils tendent vers une entière cohésion, mais la différence des dogmes religieux, des moeurs, des usages, des traditions, des intérêts locaux et, avant tout, l'existence dans la confédération d'un Gouvernement qui doit chercher toujours son salut dans la pondération des intérêts tantôt slaves, italiens et magyares, tantôt allemands et, en définitif, plutôt slaves, italiens et magyares qu'allemands — peut empêcher de longtemps cette unité tant désirée. L'idée en elle-même n'est certes pas sans avenir; j'ai toujours pensé qu'il sera donné à la belle civilisation allemande de résoudre, dans cette voie, l'important problème de la compatibilité de l'unité de l'Etat avec la véritable décentralisation, mais il est à craindre que l'Allemagne ne soit condamnée encore longtemps à l'immobilité et l'impuissance dans des agitations intestines. Serait-ce là une alliance désirable pour un grand pays? L'expansion allemande dans les pays slaves est une nécessité de la pléthore de sa population. Aussi la voit-on constamment pousser ses conquêtes pacifiques vers la Pologne et l'empire de Russie. Ses intérêts sont donc diamétralement opposés à ceux de l'Empire.

Des considérations bien autrement graves rendent l'Autriche l'ennemie naturelle de la Russie. Cette société en commandite qui est ni un pays, ni une nation, mais une agrégation de petits états principalement slaves, n'a d'existence possible qu'autant qu'elle parvient à empêcher la Russie d'atteindre à cette suprématie slave qui constitue son rôle naturel. Tous les intérêts séparent l'Autriche de la Russie et la rendent forcément son ennemi. Il serait inutile de développer et de justifier cette assertion, car ce serait vouloir enseigner l'histoire contemporaine. On ne saurait cependant, tout en laissant de côté le triste épisode de la guerre de Crimée, passer sous silence la conduite de l'Autriche lors que l'empereur Ale-

xandre, après l'émancipation de vingt deux millions de serfs, tenta l'émancipation politique de son vaste Empire par la régénération de la Pologne dont l'hostilité intermittente paralysait l'essor. Or <sup>90</sup>, c'est à cette époque que parurent en Autriche les journaux polonais qui furent les instruments les plus actifs et les plus perfides d'une propagande insurrectionnelle détestable; ce sont eux qui lui ont permis de se former et de discipliner un parti; eux qui lui prêtent aux yeux de l'Europe un masque honorable: c'est la presse autrichienne qui, après avoir systématiquement dénaturé et calomnié tous les actes du Gouvernement russe en Pologne, a servi de „Moniteur“ à l'insurrection pour publier ses mots d'ordre, ainsi que ses bulletins. C'est par les frontières de l'Autriche que sont arrivés en Pologne les Langiewicz et la plupart des autres émigrés qui se sont mis à la tête des bandes insurrectionnelles, ainsi que la presque totalité des armes à feu dont elles ont pu disposer. Des bureaux d'enrôlements ont fonctionné publiquement à Cracovie et à Leopold, un grand nombre d'étudiants, ainsi que des jeunes gens de diverses conditions, se sont équipés et ont passé la frontière sans éprouver de la part de leur Gouvernement le moindre obstacle sérieux. Aujourd'hui même, fidèle à son double rôle, le Gouvernement autrichien déclare supprimer pour trois mois le journal le „Czas“ qui avait préparé et formé l'insurrection de Pologne, et simultanément on voit apparaître le même journal avec la même rédaction, mais plus violente encore et plus calomnieuse envers la Russie, avec le seul titre de „Czas“ changé en titre „Chwila“. Ses agents s'efforcent activement à Paris, à l'heure qu'il est de ranimer les espérances défaillantes des meneurs de l'insurrection polonaise. Il ne peut en être autrement.

Le principe nouveau, dont l'avènement dans la politique de l'Europe semble constituer le fait capital de notre époque, celui du respect des nationalités, ne rencontre dans son application en Russie qu'une seule difficulté sérieuse c'est la question polonaise; et l'on sait avec quelle largeur de vues, quelle droiture et quelle fermeté, l'empereur Alexandre s'est décidé en 1862 à aborder ce problème épineux.

Le Gouvernement autrichien pouvait-il adopter une semblable ligne de conduite envers ses sujets Polonais? Et même en eût-il la ferme volonté, lui eût-il été possible de la réaliser en présence de la multitude et de la variété des races qui peuplent son empire et aux intérêts desquelles il eût fallu également donner une satisfaction assez complète? Il était certes plus facile et plus profitable de contrecarrer les sages projets

<sup>90</sup> Całe ustępy tego memoriału są dosłownym powtórzeniem przedłożeń, które miał uczynić w. ks. Konstanty pod tym samym adresem w początkowej fazie powstania.

de la Russie et de maintenir les liens polonais qui embarrassent la marche d'une puissante rivale en vue des éventualités de la question d'Orient. Il serait curieux qu'une pareille conduite fût couronnée d'un plein succès en ramenant la Russie à la politique stagnante et dans l'état actuel des choses en Europe funeste, des alliances allemandes dont l'habileté du Cabinet Impérial a réussi à affranchir la Russie.

D'autre part on ne saurait plus nier un fait dont l'importance domine toute cette situation; c'est que si la politique de la France devient franchement révolutionnaire, elle favorisera nécessairement, en Pologne, le parti de la révolution. Tant que ce parti aura un tel auxiliaire, on pourra bien le mettre en déroute sur les champs de bataille, on pourra bien le renverser du pouvoir toutes les fois qu'il sera parvenu à l'escalader, mais on ne l'aura jamais définitivement vaincu. Le bon ordre sera impossible en Pologne, l'anarchie y relèvera perpétuellement la tête. Toute tentative de la régénérer sera vouée à un irrémédiable avortement. C'est donc dans une entente avec la France qui n'a point d'intérêts contraires à ceux de la Russie et qui dans sa position actuelle a besoin de la Russie, qu'il faut chercher l'aplanissement des difficultés pendantes. Il ne faudrait pas croire qu'une alliance franco-russe serait par son impopularité impossible en France, car dans ce pays, si presque tout le monde — il faut l'avouer — est pour les Polonais, tout le monde également — on ne saurait le nier — est contre la guerre. Une alliance franco-russe devrait-elle être envisagée en Russie comme contraire à l'honneur national? Je ne le pense pas, si le Gouvernement dirige l'opinion au lieu de subir les exigences irréfléchies d'un journalisme au maillot. Sans doute l'intervention de la France dans la question polonaise était maladroite, blessante, attentatoire à la dignité de la Russie, mais l'Autriche n'est-elle pas intervenue également? Or, au point de vue de l'honneur national (l'isolement étant désavantageux), qu'est-ce qui est préférable? une alliance avec la France qui n'a retiré de son intervention dans la question polonaise qu'un éclatant échec et des difficultés intérieures; ou bien avec l'Autriche qui, après avoir soufflé, favorisé et créé presque l'insurrection polonaise, s'est autorisée de cette même insurrection pour humilier la Russie. Au point de vue de l'honneur national la question polonaise n'est donc pas un empêchement à l'alliance franco-russe. Cette question ne l'est pas davantage à d'autres points de vue. L'alliance franco-russe présuppose implicitement une solution quelconque de la question polonaise. Vouloir faire quelque chose pour la Pologne, parce que la France, voire même l'Europe tout entière, interviennent en sa faveur, serait inadmissible; on ne transige point sur les questions d'honneur. La Russie peut rester grande et puissante tout en perdant une province par la force; elle ne saurait accorder, sans déchoire, aucune concession à la menace. Mais la menace n'existe plus; intervention

s'est évanouie en vaines fusées; il n'en reste qu'un triste échec pour l'Occident. Se refuser donc actuellement à rechercher la solution de la question polonaise, solution exigée impérieusement par les plus chers intérêts de la Russie; s'y refuser, dis-je, parce que l'étranger s'en est mêlé, ce serait faire changer de nature de l'échec infligé à l'Occident et le métamorphoser en succès. Quels sont les intérêts de la Russie dans la question polonaise?

Aucun homme de bonne foi ne se méprend aujourd'hui sur la nature du régime suivi en Pologne par le maréchal Paskiewitch qui, pendant un quart de siècle, a constamment travaillé à la démoralisation, à la désorganisation de ce pays. De toutes les forces organiques d'une société il n'en a laissé debout qu'une seule: la force matérielle, la force brutale. Tous les appuis moraux ont été ébranlés. La religion, par l'absence des chefs de l'église locale, des évêques; l'instruction publique, par un manque à peu près complet d'enseignement élémentaire, par l'absence de tout enseignement supérieur, par un plan d'enseignement secondaire tellement défectueux qu'on pouvait le croire imaginé pour tuer l'intelligence de ceux qui en seraient doués; le respect de l'autorité et la moralité des employés qui sont liés si étroitement, que l'un est presque la conséquence de l'autre, par des nominations qui ne pouvaient inspirer que le mépris ou le dégoût pour les individus nommés, la haine pour celui qui les avait appelés à leurs fonctions. Un tel régime ne pouvait amener que la pourriture, la désorganisation, et il l'a fait. Aussi des hommes de bonne foi attribuèrent-ils principalement à ce régime le désordre dans les idées et dans les actions qui se manifesta en Pologne dès 1861. A ce point de vue, la disparition des abus qui avaient engendré le mal, leurs paraissait être le remède naturel et efficace du mal. Ils espéraient fermement qu'avec l'inauguration d'un régime équitable et honnête, le ferment de discorde et de haine finirait par disparaître et que les deux branches d'une même race dont l'avenir n'est grand qu'au prix de leur conciliation, pourraient se développer parallèlement, chacune dans sa voie propre, liées l'une à l'autre par des intérêts solidaires et par une commune et indissoluble destinée. C'est ce qui constituait le système appelé celui du marquis Wielopolski.

Cet espoir était une erreur; ces hommes n'avaient pas apprécié suffisamment l'action trentenaire corrosive et flétrissante du régime Paskiewitch. L'octroi des plus sages institutions, les mesures les plus équitables et les plus généreuses, la politique la plus largement réparatrice, sont venues se briser contre l'abrutissement des masses et l'abaissement des caractères ou le manque de sens politique des classes élevées. Coupables d'avoir cru impossible la victoire de la folie sur la raison, des hommes profondément dévoués à leur souverain sont réputés traîtres.

On calomnie ordinairement, quand on n'est pas assez mûr pour juger. L'impuissance probable pour l'avenir de ces victimes d'une généreuse erreur n'est pas le moindre dommage causé à la Russie par son régime de 1830 en Pologne. Quoiqu'il en soit, leur système est bien mort, et la question polonaise ne saurait aujourd'hui être résolue qu'à condition d'être scindée.

Des considérations supérieures à celles de la politique, des considérations d'humanité, font un devoir au Gouvernement de paralyser l'action polonaise ou polonisante de l'élément polonais partout où il ne constitue qu'une infime minorité, et d'empêcher cette minorité de jeter dans les aventures des populations qui pourraient et devraient rester paisibles et désintéressées. Telle est la position dans les provinces occidentales dont la conservation d'ailleurs est d'une importance vitale pour l'Empire. Cette idée paraît avoir été composée en Russie; c'est à elle qu'il faut probablement attribuer ce qu'on est convenu d'appeler le système Murawieff, c'est-à-dire l'annihilation de la race polonaise dans les provinces occidentales de l'Empire. Mais, si le principe est juste et s'il est indispensable de l'appliquer, la manière dont on veut le faire triompher paraît être aussi exagérée que funeste pour l'avenir de l'Empire. Laisser dans ses limites une noblesse polonaise systématiquement ruinée, méthamorphosée en prolétariat, c'est inoculer à l'Empire le mal le plus dangereux. Les déportations dans les différents gouvernements de la Russie déposent dans le coeur même de l'Empire l'embryon d'une maladie dont l'effrayant danger n'apparaîtra au grand jour que lorsque la disparition du cauchemar de la question extérieure fera évanouir les passions factices du moment, et que la Russie, n'ayant plus besoin de bonder l'étranger, se recueillera sur ses questions intérieures. Puisse le Gouvernement ne point s'apercevoir alors qu'emporté dans une lutte indigne de la Russie, il escomptait son avenir.

Le système Mourawieff se comprend très bien; il semble mener directement au but qu'on se propose et dont on ne saurait nier aujourd'hui l'inexorable nécessité. Il trouve des circonstances atténuantes dans la chaleur de l'action d'une lutte impie, provoquée, il est vrai, par une nation infortunée, mais provoquée au moment même où la généreuse initiative d'un Empereur, auquel l'histoire décernera le titre glorieux de Souverain — honnête homme, mettait fin à ses malheurs; d'une lutte exaltée par un système de calomnies inouïes contre la Russie, propagées dans toute l'Europe d'après les feuilles autrichiennes de Cracovie et de Léopol. par la presse de tous les pays soudoyants l'émigration polonaise et le parti révolutionnaire; d'une lutte exaltée, surtout par cette funeste intervention diplomatique qui ne devait et ne pouvait aboutir qu'à étouffer dans leurs germes les sentiments justes et équitables de la Russie libérale d'Alexandre II envers la Pologne, toute aspiration généreuse ayant

nécessairement dû céder à l'exaspération de l'honneur national. Mais ce mode de répression, tel qu'il est exercé aujourd'hui, à part les dangers signalés pour la Russie, ne saurait être érigé en système, quand même les prévisions d'un avenir plus ou moins éloigné ne feraient une loi au Gouvernement d'en abandonner la poursuite. Il ne saurait l'être, car il est, j'en suis convaincu, odieux au Souverain dont la mission réparatrice et vraiment libérale s'est traduite, dès le début de son règne, par des mesures législatives qui constitueront par leur portée les actes les plus mémorables de l'histoire contemporaine. Il est contraire à la douceur native du caractère slave en général, contraire au génie libéral de la Russie qu'il faut bien se garder de confondre avec la nature de ses gouvernements passés et dont elle a eu raison de subir, malgré ses aspirations, l'inflexible loi; car la grande vertu du respect de l'autorité qui, ayant toujours manqué à la Pologne, l'a perdue, érigée en dogme en Russie, fit sa grandeur et sa force.

L'extermination d'une race aujourd'hui, quand même elle serait possible dans un état avancé de la civilisation moderne (ce qui nous paraît fort douteux) ne saurait être justifiée que si elle constituait l'unique moyen d'atteindre un but imposé par l'humanité. Or, dangereuse pour l'avenir de l'Empire, impossible dans l'état de la civilisation européenne, incompatible avec le génie libéral de la Russie, odieuse aux aspirations élevées de son Souverain, l'extermination de la race polonaise, dans les provinces occidentales n'est pas le seul et par conséquent le suprême moyen de paralyser les menées de cette race, peu nombreuse, au détriment des populations paisibles de ces contrées. Elle peut être refoulée ailleurs par des moyens qu'une administration perfectionnée met aujourd'hui à la disposition d'un gouvernement habile.

Dans cet ordre d'idées et à l'aide même du Royaume de Pologne une sage politique peut concilier d'une manière définitive et durable les exigences de l'humanité avec les intérêts de la Russie. Il suffirait, pour cela, d'appliquer au Royaume de Pologne un système diamétralement opposé à celui qui devrait être suivi dans les provinces occidentales de l'Empire. Ceci posé, abroger l'absurde loi de 1836 sur le changement de domicile du Royaume et de l'Empire en y substituant une loi qui ouvrirait toutes grandes les frontières des provinces pour passer dans le Royaume et fermerait hermétiquement au contraire celles du Royaume pour passer dans les provinces. Cela fait, laisser au libre arbitre des Polonais dans les provinces le choix d'une nationalité; ils seraient obligés de se décider à être Russes ou Polonais. S'ils optaient pour la nationalité polonaise, s'ils tenaient à jouir pour leurs enfants d'une éducation polonaise, pour eux-mêmes des bénéfices d'une administration polonaise, ils seraient tenus de se défaire de toute propriété dans les provinces et de passer

corps et biens définitivement dans le Royaume, car telle devrait être la condition, *sine qua non*, d'un passage des provinces dans le Royaume.

Simultanément, une série de mesures administratives et économiques devrait faciliter aux Polonais des provinces leur expropriation dans ces contrées et le transfert de leurs fortunes dans le Royaume, tout en donnant le moyen aux Russes de devenir propriétaires à la place des émigrants, ce qui est possible sans recourir au budget. Un échange de toutes les donations russes dans le Royaume de Pologne contre des biens-fonds situés dans les provinces serait un premier pas utile dans cet ordre d'idées. De cette façon l'élément polonais des provinces affluerait tout naturellement dans le Royaume, où, une fois refoulé, il cesserait à tout jamais, et quel que puisse être son esprit de conduite ultérieure, d'être un danger réel pour l'Empire, car la question polonaise ne sera grave que tant que l'avenir des provinces pourra être solidarisé avec l'avenir du Royaume. Comme nous l'avons dit, toute immigration des Polonais dans les provinces devrait être rendue impossible.

Une grave objection pourrait être faite à ce système. Serait-il possible au gouvernement d'être polonais dans le Royaume et russe dans les provinces? Ne serait-il pas impossible de faire marcher de front et en paix deux éléments qui s'excluent. Le refoulement systématique de l'élément polonais des provinces n'ébranlerait-il pas les rapports du Gouvernement avec la population du Royaume?

Je ne le pense pas, si ce refoulement est fait vite et bien; et il peut s'effectuer avec célérité, comme je pense pouvoir vous le démontrer. Mais s'il devait en être ainsi, si les deux tâches contraires, dont il s'agit, devaient nécessairement s'exclure entre les mains d'un seul et même gouvernement, je préférerais, je l'avoue, l'octroi d'une indépendance absolue du Royaume par la Russie à l'abandon du système dont je viens de parler. Je ne crois pas à la nécessité de cette indépendance, au point de vue polonais elle pourrait être funeste à ce pays; la géographie qui régit la politique, l'a fatalement condamnée à suivre les destinées de la Russie ou de l'Allemagne. L'indépendance pour la Pologne pourrait bien aboutir, dans un avenir plus ou moins éloigné, à un quatrième et définitif partage. Ces considérations n'existent pas au point de vue russe. En quoi l'existence d'une petite Belgique polonaise pourrait-elle porter ombrage à l'Empire? En ce que cette Belgique s'efforcerait de devenir un Piémont? Cette hypothèse est probable, mais au détriment de qui? Ce n'est pas au détriment de l'Empire, l'élément polonais une fois élagué des provinces; ce ne serait donc qu'au détriment de la Prusse et principalement de l'Autriche.

Qu'il me soit permis ici de faire une observation qui me paraît la clef de la question polonaise et sur laquelle je ne saurais assez insister,

observation qui, j'en ai la ferme conviction, en résume tout le passé comme tout l'avenir.

C'est qu'une même idée politique doit régir Varsovie, Cracovie et Léopol. Forcément la Galicie doit être à la Russie ou le Royaume de Pologne à l'Autriche. Et si cette assertion n'est pas admise comme un aphorisme fondamental et indiscutable après tous les mouvements révolutionnaires qui se sont succédés en Pologne depuis 1795, c'est qu'il faut admettre, que l'expérience n'est qu'un vain mot et que la clarté du jour équivalait aux ténèbres.

L'Empereur Nicolas, pour lequel la postérité sera plus équitable, sous beaucoup de rapports, le comprenait parfaitement. Le retour du duché de Halicz à l'Empire dont il avait été un fief, fût son idée à lui. Et si ce retour n'eût pas lieu en 1849, c'est qu'alors le chevalier fit tort au Souverain, et que d'ailleurs le procédé lombardo-savoisien n'était pas encore inventé. L'occasion dont l'Empereur Nicolas dédaigna de profiter se représente aujourd'hui renforcée de toute l'ingratitude de l'Autriche, de tout le poids d'une inexorable nécessité imposée par les récents événements en Pologne. Il ne dépend aujourd'hui que du Cabinet de S-t Pétersbourg de donner la possibilité à la France de revenir à la politique traditionnelle de Henri IV et de Louis XIV à laquelle tout l'y ramène. La force des choses sollicite une solution définitive de la question italienne. Je ne suis point du nombre des admirateurs ni de son origine, ni de ses phases. Je crois fermement que les nations comme les individus ne sont viables que par leur propre force, que par leur valeur intrinsèque. La protection n'engendre que des existences difficiles et factices, car on a beau faire, pendant et après les orages, chaque chose flotte d'après son propre poids. Les opérations césariennes donnent rarement la vie dans la nature. Aussi toujours et partout suis-je un ennemi déclaré de toute intervention étrangère, mais quoiqu'il en soit le royaume d'Italie, tel qu'il est, est un fait accompli. La Russie l'a reconnu. Elle est logiquement tenue de prêter la main à l'achèvement de l'oeuvre et son intérêt l'y convie.

L'entente franco-russe donne la Galicie à la Russie. La partie ruthénienne avec Léopol, c'est-à-dire les deux tiers, redeviendrait partie intégrante de l'Empire, le dernier tiers catholique avec Cracovie pourrait être enclavé dans le Royaume. La même idée politique régnerait à Varsovie, à Cracovie et à Léopol; le but serait atteint; l'ère des commotions dangereuses définitivement close.

La constante rivale et ennemie de la Russie, l'Autriche, abaissée par cette solution simultannée des questions italienne et polonaise, le principal empêchement à l'unité rêvée par les Allemands disparaît. Cette unité devient réalisable dans la mesure du possible au profit de la plus

grande nation allemande — la Prusse. Parvenu à de si hautes destinées, l'empire prusso-allemand saura bien défendre le Grand-Duché de Posen contre les tentatives du nouveau Royaume de Pologne, si toutefois il ne préfère, ce qui est probable en présence de ses destinées nouvelles et par la logique des tendances unitaires, joindre à ce Royaume les parties peu considérables du Grand-Duché qui ne sont pas encore germanisées.

Auprès de ces résultats qu'il ne tient qu'à la Russie de réaliser, que devient le fantôme d'un Piémont polonais? et que d'immenses résultats pour l'Empire! Son ennemie dans le passé et dans l'avenir réduite à l'impuissance; la Russie d'Alexandre II redevenant par l'autorité morale et l'éclat de l'opinion publique, ce qu'elle n'était du temps de l'empereur Nicolas que par la force la première des puissances; son crédit rétabli; la question financière résolue; la source d'une faiblesse intermittente disparue à tout jamais. La Pologne reconstituée de cette façon offrirait-elle d'emblée des garanties d'une existence calme et prospère? Lasse de ses chimères reconnaîtrait-elle la magnanimité du Souverain, auquel elle devrait cette fortune inespérée? Après les expériences faites il serait téméraire de l'assurer, imprudent de le promettre, mais toutes ces combinaisons réalisées, de deux choses l'une: ou la Pologne resterait calme à tout jamais et dans cette hypothèse cette grave question serait définitivement résolue à la gloire impérissable de la Russie, ou bien réfractaire à son propre bien, la Pologne continuerait ses errements anarchiques et dans ce cas la Russie serait désintéressée. Le Royaume reculerait dans la civilisation, tandis que l'Empire y continuerait sa marche ascendante. Le seul résultat, dans cette hypothèse, c'est que l'équilibre finirait par se déplacer, et les tristes phases du siècle dernier, ainsi que les déplorables résultats qui s'en suivirent, ne sauraient plus se répéter, car ce qui a fait le malheur de ces temps néfastes ce n'est pas le partage de la Pologne, mais l'absorption d'un peuple plus civilisé par un peuple qui l'était moins.

Dans les deux hypothèses la Russie libre de toute entrave poursuivrait ses hautes destinées dans le monde slave, et par le monde slave qui seul y mène dans la question d'Orient.

Je viens de toucher au mot du problème, à ce mot magique qui constitue le fond de l'avenir des peuples, l'unique moyen de grandeur et en même temps le but définitif: la civilisation.

La Russie est puissante; sa puissance est telle, qu'elle peut même rester isolée. Seule contre tous, elle peut s'assurer aujourd'hui une victoire éphémère que donnent parfois également le génie de la création et celui de la destruction. Au début de ce siècle on vit une grande nation offrir en holocauste à la victoire la capitale séculaire d'un vaste Empire. Dans cette oeuvre d'Érostrate la Russie peut aller plus loin; après avoir brûlé Moscou elle peut aujourd'hui anéantir son autorité morale en exterminant

la race polonaise et maintenir pour un temps sa suprématie matérielle envers et contre tous. Mais en de telles entreprises, si Dieu donne l'espace, il garde la durée. Il y a huit siècles à l'aube du christianisme dans les pays slaves, un grand empereur allemand, un Othon, vint de sa personne à Gnesne offrir à un petit prince slave la couronne royale avec la souveraineté sur les contrées avoisinantes, à condition qu'il en exterminerait toutes les peuplades slaves. Boleslas le Brave [Chrobry], premier roi de Pologne, accepta l'offre et consumma le sacrifice. L'histoire aujourd'hui garde à peine le souvenir de l'origine des contrées saccagées par Boleslas; elles ne profitèrent point à la Pologne et constituent depuis des siècles la propriété des Allemands.

V. PROJEKT ROZWIĄZANIA KWESTII POLSKIEJ PO UPADKU  
POWSTANIA 1863/4 <sup>91</sup>

L'insurrection de Pologne est réprimée; la tâche du Gouvernement consiste actuellement à empêcher le retour possible d'événements aussi funestes aux gouvernés que dangereux pour la sûreté de l'Etat.

Pour atteindre ce résultat la force ne suffit plus; ce sera l'oeuvre de tout un système appliqué avec sagesse, constance et énergie.

Ce système, à en juger par ce que les journaux ont porté à la connaissance du public, paraît être décidé et répond au but qu'on se propose.

Il repose sur l'idée fondamentale que la question polonaise ne saurait être résolue d'une manière durable qu'à la condition d'être scindée.

En effet, des considérations supérieures à celles de la politique, des considérations d'humanité font un devoir au gouvernement de paralyser l'action polonaise ou polonisante de l'élément polonais partout où il ne constitue qu'une infime minorité et d'empêcher cette minorité de jeter dans des aventures des populations qui pourraient et devraient rester paisibles et désintéressées.

Telle est la position dans les provinces occidentales dont la conservation d'ailleurs est d'une importance vitale pour l'Empire. Par contre, le Royaume de Pologne peut et doit rester Pologne.

Il le doit, car l'enseignement de l'expérience est là pour démontrer que l'idée d'annihiler ou de dénationaliser une population compacte et homogène de 5 000 000 d'hommes est du domaine de la rêverie.

L'état actuel du monde refuse, pour <sup>92</sup> une entreprise pareille <sup>93</sup>, un des agents indispensables — le temps, or, le temps ne respecte que ce qu'il a fondé.

<sup>91</sup> Autograf i dwie kopie z uzupełnionymi akcentami. Odmiany w koncepcji zaznaczono w odsyłaczach.

<sup>92</sup> Pierwotnie: à.

<sup>93</sup> Pierwotnie: semblable.

Le Royaume de Pologne peut rester polonais, car la question polonaise réduite aux limites de 1815 cesse d'être un danger et devient presque indifférente à la Russie. Elle ne restera grave et dangereuse que tant que l'avenir des provinces pourra être solidarisé avec celui du Royaume<sup>94</sup>. Dans ce système la tâche importante consiste à élaguer des provinces l'élément polonais. Mais, dans l'accomplissement de cette tâche, deux graves écueils devraient être évités: la ruine totale des propriétaires, en premier lieu, car la révolution<sup>95</sup> ne recrute que parmi les déclassés; or, laisser dans les limites de l'Empire une noblesse polonaise, l'élément le plus civilisé des provinces, métamorphosé en prolétariat, ce serait inoculer à l'Empire le mal le plus dangereux et faire les affaires de la révolution cosmopolite qui mène déjà tous les Etats de l'Europe.

Ruiner d'ailleurs systématiquement la<sup>96</sup> classe des propriétaires, ce serait ruiner la propriété elle-même et, par là, compromettre presque toute la matière imposable, toutes les ressources de l'Etat.

Et cette observation dont la gravité extrême ne saurait être contestée, s'applique aussi bien aux provinces qu'au Royaume de Pologne.

Dans cet ordre d'idées et à l'aide même du Royaume de Pologne une sage politique peut concilier d'une manière durable<sup>97</sup> les exigences de l'humanité avec les intérêts de la Russie.

Il s'agirait pour cela:

1) de refouler tout l'élément polonais des provinces dans le Royaume par des moyens qu'une administration perfectionnée met aujourd'hui à la disposition d'un Gouvernement habile;

2) d'aider la grande propriété dans le Royaume qui ne saurait plus se maintenir à se transformer en propriété moyenne, c'est-à-dire cet élément important qui exclut les grandes influences, objet d'ombrage justifié pour le gouvernement, et<sup>98</sup> ne représente que des idées d'ordre et de conservation — garantie certaine de la stabilité de l'Etat.

Mais pour aider:

1) la population polonaise à vendre ses terres dans les provinces;

2) la population russe à les acquérir;

3) la grande propriété du Royaume à liquider<sup>99</sup>, avec la possibilité de rester propriété petite ou moyenne, des ressources considérables sont nécessaires et ici se présente le second écueil dont il est question plus haut et que représentent les intérêts du budget.

<sup>94</sup> To zdanie dopisane w koncepcie na marginesie.

<sup>95</sup> Pierwotnie: tout homme déclassé.

<sup>96</sup> Przekreślono w koncepcie: toute.

<sup>97</sup> Pierwotnie: définitive et dur(able).

<sup>98</sup> Pierwotnie: peut rester.

<sup>99</sup> Pierwotnie: être expropriée.

Il ne faut pas que les ressources de l'Etat, dont la Russie a le plus impérieux besoin dans sa phase ascendante si vigoureusement imprimée par son Auguste Souverain, pour ses chemins de fer, ses grands travaux publics, ses tribunaux, son système pénitentiaire <sup>100</sup> etc. etc., il ne faut pas, disons-nous, que ces ressources soient détournées de ces destinations indispensables pour être affectées à une oeuvre qui, toute importante qu'elle est, n'est qu'une oeuvre négative.

Ce second écueil peut être évité au moyen <sup>101</sup> de cet agent fécond que les progrès de la science économique mettent au service des gouvernements, par l'intermédiaire de l'industrie privée combinée avec la force de l'association, et c'est une série d'institutions économiques dans ce sens que nous aurions l'honneur de proposer, si l'idée mère de ces lignes obtenait une Auguste Sanction.

---

<sup>100</sup> Pierwotnie: ses prisons.

<sup>101</sup> Pierwotnie: par l'intervention.